

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

31

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MARTIN) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Commissions extra-municipales - Commission consultative des services publics locaux - Composition**

Madame Koenders au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a la possibilité de créer des comités consultatifs, plus communément appelés « commissions extra-municipales », sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune ; ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil notamment des représentants des associations locales... Il en fixe la composition sur proposition du maire.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Par ailleurs, l'article L. 1413-1 de ce même code dispose que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le maire, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

La commission examine, chaque année, les rapports établis par les délégataires de services publics ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière. »

Il est proposé de reconduire les commissions de la précédente mandature à savoir :

- commission extra-municipale des déplacements,
- commission extra-municipale des personnes handicapées,
- commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain,
- commission consultative des services publics locaux de la Ville.

L'objet du rapport est de définir le rôle de ces instances ainsi que leur composition-type, leur composition nominative devant faire l'objet d'un arrêté ultérieur.

## 1 – Commission extra-municipale des déplacements

### 1-1 – Rôle

- Emettre des avis sur les grandes orientations, proposer des principes sur les questions récurrentes, examiner des projets importants ou sensibles, apporter un retour d'expérience, afin d'éclairer la Municipalité sur les décisions à prendre en matière de déplacements urbains.

### 1-2 – Présidence

- M. André Gervais

### 1-3 – Composition

#### 1.3.1 Représentants élus de la Ville

- M. Marien Lovichi
- M. Mohamed Bekhtaoui
- Mme Catherine Hervieu
- M. Hamid El Hassouni
- Mme Chantal Trouwborst
- Mme Aline Ferrière
- M. Emmanuel Bichot

#### 1.3.2 Représentants des associations

- Ensemble à Vélo dans l'agglomération Dijonnaise (EVAD)
- Chantalistes Sports et Culture (section cyclotourisme)
- Fédération Nationale des Artisans du Taxi

- Syndicat Départemental des Exploitations du Taxi de la Côte d'Or
- Ligue contre la violence routière
- Syndicat des auto-écoles (Conseil National des Professions de l'Automobile)
- Association des paralyés de France
- « Les motards en colère »
- Union des Transporteurs Routiers de Côte d'Or
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports de la Région Bourgogne
- Association « Choisir la Vie »
- Génération Campus
- Prévention routière
- La Bécane à Jules
- Syndicat des assureurs

### 1.3.3 Représentants institutionnels

- Service Départemental d'incendie et de Secours
- Direction Départementale de l'Équipement
- Direction Départementale de la Sécurité Publique
- Divia
  - Direction
  - Représentant(s) du CHSCT (1 ou 2)
- Société Economique Franco-Suisse
  - Direction
  - Représentant(s) du CHSCT (1 ou 2)
- Services de la Ville et du Grand Dijon concernés
  - Ville : Direction Générale des services techniques, Education, Tranquillité Publique
  - Grand Dijon : Pôle Urbanisme et Aménagement Urbain, Pôle Déplacements
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- SNCF

## 2 – Commission extra-municipale des personnes handicapées

### 2-1 – Rôle

Favoriser une meilleure insertion des handicapés dans la cité, en développant la concertation entre tous les acteurs concernés. Cette mission recouvre le recensement des besoins, l'étude des mesures à prendre et l'intervention auprès des organismes concernés.

### 2-2 – Présidence

- Mme Françoise Tenenbaum

### 2-3 – Composition

#### 2-3-1 – Représentants élus de la Ville

- M. Marien Lovichi
- M. André Gervais
- M. Charles Rozoy
- Mme Catherine Hervieu
- Mme Aline Ferrière
- M. Christophe Berthier
- Mme Catherine Vandriessse

#### 2-3-2 – Représentant du Centre Communal d'Action Sociale

- Mme Florence Legrand, administrateur, déléguée départementale de l'Association des Paralysés de France

### 2-3-3 – Représentants des associations

- Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Handicapés et les Inadaptations (CREAI)
- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Côte d'Or (ADAPEI)
- Amicale des aveugles
- Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs de la Côte d'Or (APEDACO)
- Association Valentin Häuy (enfants déficients visuels)
- Clos Chauveau
- Handphy Club
- Handicaps Evasions Loisirs
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)
- Les mutilés de la voix
- Association Trisomie 21
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits (CDTHED)

### ACODEGE

- Union Nationale des Associations de Familles de Malades psychiques (UNAFAM)
- les yeux en promenade
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association des bouchons
- Maisons partagées de Côte d'Or
- Association des traumatisés crâniens et cérébrolésés de Bourgogne
- Comité départemental handisport
- PEP 21
- AFSEP (sclérosés en plaque)
- Association MOOD

### 2-3-4- Représentants institutionnels

- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Département de la Côte d'Or
- Centre Communal d'Action Sociale de Dijon
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Inspection Académique de la Côte d'Or
- Services de la Ville : Direction Générale des services techniques
- Directeur Général des Services du Grand Dijon
- Divia
- SNCF

## 3 – Commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain

### 3-1 – Rôle

Conservation, mise en valeur et animation du patrimoine, avec trois axes :

- Conseil et intervention auprès des particuliers et des commerçants pour les décider à restaurer des immeubles et à poser des enseignes qui s'inscrivent dans les recommandations du règlement régissant les travaux en secteur sauvegardé.

Moyens : attribution de primes.

- Inventaire et mise en valeur du patrimoine (architectures, parcs et jardins).

Moyens : signalétique par plaques trilingues, édition de fascicules généraux et thématiques.

- Animation du patrimoine en partenariat avec les autorités académiques.
- Moyens : diffusion de dépliants et cahiers pédagogiques, participation à la formation des enseignants.

### 3-2 – Présidence

- M. Jean-Patrick Masson

### 3-3 – Composition

#### 3.3.1 – Représentants élus de la Ville

- Mme Elizabeth Revel
- M. Michel Julien
- Mme Lê Chinh Avena
- M. Patrice Château
- M. Lionel Bard
- M. Pierre Pribetich
- Mme Chantal Outhier

#### 3.3.2 – Représentants des associations

- Centre Départemental de l'Habitat
- Dijon je t'aime
- ICOVIL
- Office de Tourisme
- UFC 21 que choisir
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte d'Or
- Association Dijonnaise de Sauvegarde et d'Action
- Association du Renouveau du Vieux Dijon

#### 3.3.3 – Représentants institutionnels

- Directeur Régional des Affaires Culturelles
- Conservateur Régional des Monuments Historiques
- Architecte des Bâtiments de France
- Conservateur des Archives Départementales
- Conservateur à l'Université de Bourgogne, représentant la Présidence de l'Université
- Proviseur du lycée technique des Marcs d'Or
- Président du Conseil de l'Ordre des Architectes
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Président de la Chambre des Métiers
- Président de la Fédération des entrepreneurs du Bâtiment de la Côte d'Or
- Délégué régional de la Fédération des Compagnon du Devoir

## 4 – Commission consultative des services public locaux de la Ville

### 4-1 – Rôle

Il est défini par l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précité.

### 4-2 – Présidence

- M. Georges Maglica

### 4-3 – Composition

#### 4.3.1 – Représentants élus de la Ville

- Mme Cécile Chevalier
- M. Frédéric Faverjon
- M. André Gervais
- M. Michel Julien

- M. Joël Mekhantar
- Mme Anne Dillenseger
- M. Didier Martin
- M. Denis Hameau
- Mme Océane Charret-Godard
- M. Stéphane Chevalier
- M. Laurent Bourguignat

#### 4.3.2 – Représentants des associations

- Union Fédérale des Consommateurs 21 que choisir
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
- Confédération Syndicale des Familles (CSF)
- Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports de la Région Bourgogne (FNAUT)
- Office de Tourisme
- Accueil des Villes Françaises
- Fédérations de parents d'élèves
  - Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)
  - Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)
- Intergroupe Urbain et Rural des Retraités Actifs de la Région Dijonnaise (IURRARD)
- Divia
- SNCF

Si vous suivez l'avis favorable de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, Mesdames, Messieurs, je vous demanderai, de bien vouloir :

1 - définir le rôle et la composition-type des commissions extra-municipales des déplacements, des personnes handicapées et du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain, ainsi que de la commission consultative des services publics locaux de la Ville, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à fixer, par arrêté, la composition nominative de ces instances.

#### **Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 56**

**Contre : 3**